

AIDE-SOIGNANT : STAGE D'INTEGRATION

IDENTIFICATION	
Intitulé de l'Unité d'enseignement : AIDE-SOIGNANT : STAGE D'INTEGRATION	Niveau d'études : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION
Intitulé des cours : AIDE-SOIGNANT : STAGE D'INTEGRATION	
Nombre de périodes : 412 périodes	Code : 82 10 03 U 21 D1 (UE891) CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 803
DESCRIPTION	
<p>Finalités particulières : Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant, en situation d'activité professionnelle, de s'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire.</p> <p>En particulier, cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de s'exercer à la fonction d'aide-soignant conformément aux listes d'activités qu'il peut effectuer sous le contrôle de l'infirmier et dans une équipe structurée, dans le respect des personnes, des règles déontologiques et des missions du service qui l'accueille ; ◆ d'analyser, évaluer et adapter son action professionnelle en questionnant sa pratique ; ◆ de développer son identité professionnelle. 	
<p>Prérequis : CAPACITES PREALABLES REQUISES</p> <p style="padding-left: 20px;">Capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Accomplir, dans le respect des règles déontologiques, des tâches communes aux fonctions d'aide familial et d'aide-soignant ; ◆ travailler en équipe ; ◆ adopter des attitudes adéquates, en cohérence avec les valeurs fondamentales de respect des personnes, et de développer des attitudes d'ouverture visant à l'insertion dans une équipe de travail ; ◆ rédiger le(s) rapport(s) conforme(s) aux consignes données par le(s) chargé(s) de cours; <p style="padding-left: 20px;"><i>au départ d'une situation donnée,</i></p> <p style="padding-left: 20px;"><i>au travers d'un travail écrit ou oral,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ identifier les principaux éléments relatifs à la législation sociale et de les commenter ; ◆ placer la situation dans le cadre institutionnel ; ◆ décrire les principales caractéristiques personnelles et environnementales du patient/résident en utilisant des concepts relatifs à la psychologie et à la déontologie qui fondent le champ conceptuel des métiers de l'aide et des soins aux personnes ; ◆ repérer les règles de déontologie applicables à la situation. 	
<p>Documents de référence pour une préparation préalable au cours : Dossier pédagogique section aide-soignant o Enseignement secondaire supérieur de transition Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 2020, sur avis conforme du Conseil général</p>	

Programme- Compétences attendues :

dans le respect de la législation fixant les activités infirmières qui peuvent être effectuées par des aides-soignants et les conditions dans lesquelles ces aides-soignants peuvent poser ces actes,

L'étudiant sera capable :

A partir de situations professionnelles vécues sur le terrain, dans le respect des règles déontologiques, en tenant compte des règles d'hygiène et d'hygiène professionnelle et en appliquant les principes d'éducation à la santé, dans le respect des usages de la langue française,

Pour le stage

- ◆ d'observer le fonctionnement et les composantes du service en vue de développer le travail en équipe;
 - ◆ d'adopter des savoir-faire comportementaux professionnels vis-à-vis des collègues stagiaires, de l'équipe soignante notamment l'écoute et la capacité d'adaptation à l'environnement...;
 - ◆ d'établir une relation professionnelle avec le patient/résident, son entourage et les autres intervenants professionnels ;
 - ◆ de collecter, par l'observation, la consultation des écrits et le questionnement de l'équipe, les informations requises pour les activités du stage ;
 - ◆ d'évaluer sa capacité à réaliser un soin et d'appeler une personne compétente ou une aide en cas de problème rencontré ;
 - ◆ en visant le confort et la sécurité de patients/résidents, ayant une ou plusieurs perturbations des activités de la vie quotidienne, de réaliser les tâches relevant de l'exercice du métier d'aide-soignant conformément à la liste des activités qu'il peut effectuer sous le contrôle de l'infirmier, dans une équipe structurée :
 - en évaluant son niveau de compétence avant d'exécuter une action, le cas échéant, en remédiant aux apprentissages défectueux,
 - en justifiant la prestation ou l'activité au regard du cadre légal et des modalités d'exécution,
 - ◆ d'identifier les particularités des patients/résidents en faisant un lien avec la thérapeutique mise en œuvre,
 - ◆ d'organiser et de planifier le déroulement de ses activités en s'adaptant aux particularités du patient/résident et du service ; en intégrant les facteurs liés à l'environnement du bénéficiaire ; en tenant compte des notions d'urgence, de temps et de priorité ;
 - ◆ de veiller à la satisfaction des besoins du patient/résident en sollicitant sa participation ; en recherchant ou maintenant son autonomie ;
 - ◆ d'analyser les problèmes rencontrés chez le patient/résident en situant son action d'aide au sein de l'équipe pluridisciplinaire ;
 - ◆ de proposer, en accord avec l'équipe, des scénarios d'adaptation visant l'amélioration et/ou le maintien de l'état de santé du patient/résident ;
 - ◆ de transmettre au service les informations succinctes et objectives indispensables à la continuité des soins ;
 - ◆ d'évaluer les résultats de ses actions, de les adapter et de proposer des pistes d'amélioration de sa pratique en accord avec l'infirmier ;
 - ◆ d'approfondir son questionnement par rapport à son identité professionnelle en tant qu'aide-soignant,
- ◆ de rédiger un rapport conforme aux consignes données par le chargé de cours,

de présenter la situation d'un patient/résident auprès duquel il a réalisé au moins une activité infirmière déléguée, en synthétisant les données recueillies et en mettant en évidence les caractéristiques saillantes qui influencent la prise en soins :

en décrivant la ou les activités infirmières réalisées,

en utilisant les outils adaptés à la prise en soins,

en reprenant les problèmes de santé,

en présentant la thérapeutique du patient/résident en lien avec sa situation,

en mettant en évidence les précautions et surveillances spécifiques ayant un retentissement sur la prise en soins.

Pour l'atelier de pratique réflexive

dans le respect du devoir de discrétion et dans une attitude de respect mutuel, à partir de situations exposées par l'étudiant,

◆ de prendre la parole au sein du groupe et d'écouter les différents points de vue ;

◆ de questionner ses pratiques et ses acquis théoriques notamment en ce qui concerne les activités infirmières déléguées, le travail en équipe, la notion de délégation, en présentant au groupe un bilan objectif de ses forces et de ses faiblesses, de les mettre en perspective avec les compétences et les attitudes acquises ou à acquérir ;

◆ d'analyser des situations vécues en stage en mettant en évidence les activités infirmières déléguées en question, la responsabilité, la notion de continuité des soins et la collaboration au sein d'une équipe ;

- ◆ de communiquer le cheminement du développement de son identité professionnelle ;
- ◆ de partager avec le groupe questionnements personnels et moments de « doute » ;
- ◆ de partager les expériences au sein du groupe et de participer à la recherche de pistes de remédiation ;
- ◆ de questionner le groupe sur tout point relatif à la rédaction du rapport.

Acquis d'apprentissages

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

dans le respect de la législation fixant les activités infirmières qui peuvent être effectuées par des aides-soignants et les conditions dans lesquelles ces aides-soignants peuvent poser ces actes,

dans le respect des règles déontologiques, et en appliquant les principes d'éducation à la santé,

dans le respect des usages de la langue française,

- ◆ de dispenser, dans le respect des règles d'hygiène, d'asepsie, de confort et de sécurité, des tâches relevant du métier d'aide-soignant au chevet de patients/résidents ayant une ou plusieurs perturbations des activités de la vie quotidienne et de mettre en œuvre les procédures y afférentes, dans un contexte de délégation;
- ◆ d'informer l'infirmier et les autres membres de l'équipe, de l'état de santé du patient/résident en utilisant les sources d'information et les outils de transmission en vigueur dans le service, dans une optique de continuité des soins et de travail en équipe;
- ◆ d'adopter des attitudes adéquates, en cohérence avec les valeurs fondamentales de respect des personnes, et de développer des attitudes d'ouverture visant à l'intégration dans une équipe de travail ;
- ◆ de questionner sa pratique en réalisant un bilan de ses forces et de ses faiblesses;
- ◆ de s'interroger sur le développement de son identité professionnelle;
- ◆ de rédiger le(s) rapport(s) conforme(s) aux consignes données par le(s) chargé(s) de cours comprenant au moins :
 - ◆ la description d'une situation de soins relative aux actes infirmiers délégués pratiqués en stage,
 - ◆ la mise en évidence de caractéristiques qui influencent la prise en soins, y compris les liens avec la pharmacologie,
 - ◆ la présentation de sa participation aux soins dans le contexte de délégation.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau d'organisation et de technicité dans l'exécution des soins;
- ◆ le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et techniques, l'objectivité des observations et transmissions réalisées;
- ◆ le niveau d'adaptation et d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans sa pratique ou la recherche de solutions, la qualité des attitudes relationnelles développées ; le niveau de réflexivité, la capacité de prise de recul et la qualité de l'auto-évaluation

Contenu du stage d'intégration AS :

Le stage d'intégration comporte 400 périodes (334 h) de stage et 12 périodes de pratique réflexive en classe au retour des stages. Le stage est réparti sur 3 modules de 112 h à réaliser essentiellement en milieu hospitalier si possible

Bibliographie :

Programme pédagogique-dossier de formation

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 2020, sur avis conforme du Conseil général
Statut du stage : Obligatoire
PERSONNEL ENSEIGNANT
Bertrand Dominique, Cataldo Giovannina
METHODOLOGIE
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Stage d'intégration 3 modules de 112 h ✓ Travail réflexif en classe au retour des stages et atelier en classe de 12 périodes ✓ Remise d'un rapport de stage à l'issue de l'UE ainsi que des documents tels que calendrier de stage, feuille de présences, grille critériée des soins, travail réflexif individuel pour la partie réflexive et rapport d'appréciation ✓ Le rapport de stage servira de prémices à l'épreuve intégrée
MODES D'EVALUATION
<p>Sur base d'observation des réalités de la pratique professionnelle, de collecte de données et d'informations décodées en stage : rédaction d'un rapport de stage+ grille critériée pour un soin des actes infirmiers délégués pour chaque module + rapport d'appréciation du tuteur de stage et évaluation finale du professeur</p> <p>Vois grille d'évaluation avec acquis d'apprentissage et critères de réussite remise aux étudiants</p>